



PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ILES WALLIS ET FUTUNA

TERRITOIRE DES ILES
WALLIS ET FUTUNA

Service de la Réglementation
et des Elections

ARRÊTÉ N° 2020 – 587

Rendant exécutoire la délibération n° 33/AT/2020 du 02 juillet 2020 portant adoption des comptes administratifs – Budget Principal - Budget Annexe du service des Postes et Télécommunications - Budget Annexe de la Stratégie Territoriale de Développement Numérique de Wallis et Futuna – de l'exercice 2019 du Territoire des îles Wallis et Futuna.

**Le Préfet, Administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna
Chevalier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 modifiée, conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer ;

VU le décret n° 46-2377 du 25 octobre 1946 portant réorganisation du conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, en ce qu'il a été rendu applicable au territoire par l'article 12 de la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 ;

VU le décret n° 57-811 du 22 juillet 1957 relatif aux attributions de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie, en ce qu'il a été rendu applicable au territoire par l'article 12 de la loi précitée ;

VU le décret du Président de la République en date du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Thierry QUEFFELEC, Administrateur Général, en qualité de Préfet, administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna ;

VU l'arrêté du Ministère de l'Intérieur et de la Ministre de l'Outre-mer en date du 28 septembre 2018 portant nomination de Monsieur Christophe LOTIGIE en qualité de Secrétaire général du territoire des îles Wallis et Futuna ;

VU l'arrêté n° 2019-002 du 09 janvier 2019 accordant délégation de signature à Monsieur Christophe LOTIGIE, Secrétaire Général des îles Wallis et Futuna ;

VU l'arrêté n° 2020-398 du 03 juin 2020 portant convocation de l'Assemblée Territoriale en session Administrative ;

Sur proposition du Secrétaire Général,

ARRÊTE :

Article 1er : Est rendue exécutoire la délibération n° 33/AT/2020 du 02 juillet 2020 portant adoption des comptes administratifs – Budget Principal - Budget Annexe du service des Postes et Télécommunications - Budget Annexe de la Stratégie Territoriale de Développement Numérique de Wallis et Futuna – de l'exercice 2019 du Territoire des îles Wallis et Futuna.

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié au journal officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera./.

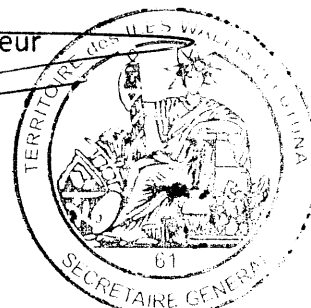
Mata'Utu, le 09 JUIL. 2020

Ampliations :

Cabinet	1
Délégation Futuna	1
AT/CP	2
Finances	1
DFIP	1
SCOPPD	1
SPT	1
Tous services	20
SRE/JOWF	2

Pour le Préfet, Administrateur Supérieur
et par délégation
le Secrétaire Général

Christophe LOTIGIE



Reçu par mail le
21/07/2020

Territoire des îles Wallis et Futuna



ASSEMBLEE TERRITORIALE
DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

FALEFONO FAKA TELITUALE
O UVEA MO FUTUNA



Délibération n° 33/AT/2020 du 02 juillet 2020

Portant adoption des comptes administratifs – Budget Principal – Budget Annexe du service des Postes et Télécommunications – Budget Annexe de la Stratégie Territoriale de Développement Numérique de Wallis et Futuna – de l'exercice 2019 du Territoire des îles Wallis et Futuna

L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

- VU la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961 modifiée conférant aux îles Wallis et Futuna le statut de territoire d'outre-mer, modifiée par les lois n°73-549 du 28 juin 1973, n°78-1019 du 18 octobre 1978 ;
- VU le décret n° 46-2377 du 25 octobre 1946, portant réorganisation du Conseil Général de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances, en ce qu'il a été rendu applicable dans le Territoire des îles Wallis et Futuna par l'article 12 de la loi 61-814 précitée ;
- VU le décret n° 57-811 du 22 juillet 1957 relatif aux attributions de l'Assemblée Territoriale, du Conseil Territorial et de l'Administrateur supérieur des îles Wallis-et-Futuna ;
- VU l'arrêté n°2020-398 du 3 juin 2020 portant convocation de l'Assemblée Territoriale en session administrative ;

Le conseil territorial entendu ;
Conformément aux textes susvisés ;
A, dans sa séance du 02 juillet 2020 ;

ADOPTE

Article 1 :

L'Assemblée Territoriale adopte conformément aux comptes de gestion de la direction des finances publiques de Wallis et Futuna, les comptes administratifs – Budget principal – Budget annexe du service des postes et télécommunications – budget annexe de la stratégie territoriale de développement numérique de Wallis et Futuna de l'exercice 2019 du Territoire des îles Wallis et Futuna selon les tableaux ci-après :

BUDGET PRINCIPAL

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT et FONCTIONNEMENT
RECETTES	1 375 792 659	3 826 989 739	5 202 782 398
DEPENSES	1 107 745 408	3 450 873 334	4 558 618 742
RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	268 047 251	376 116 405	644 163 656
EXERCICE ANTERIEUR	375 740 120	432 869 108	808 609 228
RESULTAT TOTAL	643 787 371	808 985 513	1 452 772 884
PART AFFECTEE à L'INVESTISSEMENT- Ex. 2019		319 791 044	
RESULTAT DE CLOTURE 2019	643 787 371	489 194 469	1 132 981 840

BUDGET ANNEXE DU SPT

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT et FONCTIONNEMENT
RECETTES	386 661 666	765 950 201	1 152 611 867
DEPENSES	177 672 614	524 712 074	702 384 688
RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	208 989 052	241 238 127	450 227 179
EXERCICE ANTERIEUR	72 499 520	773 896 779	846 396 299
RESULTAT TOTAL	281 488 572	1 015 134 906	1 296 623 478
PART AFFECTEE à L'INVESTISSEMENT- Ex. 2019		103 000 000	
RESULTAT DE CLOTURE 2019	281 488 572	912 134 906	1 193 623 478

BUDGET ANNEXE de la STDDN de W&F

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT et FONCTIONNEMENT
RECETTES	2 033 141 187	65 546 081	2 098 687 268
DEPENSES	1 511 455 545	7 379 858	1 518 835 403
RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	521 685 642	58 166 223	579 851 865
EXERCICE ANTERIEUR	199 677 663	-101 223 728	98 453 935
RESULTAT TOTAL	721 363 305	-43 057 505	678 305 800
PART AFFECTEE à L'INVESTISSEMENT- Ex. 2019		0	
RESULTAT DE CLOTURE 2019	721 363 305	-43 057 505	678 305 800

Article 2

La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit./.

Le Président de l'Assemblée Territoriale,


Atoloto KOLOKILAGI

La Secrétaire,


Yannick FELEU